



**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
Tenue le lundi 13 juin 2022 à laquelle sont présents :**

Mesdames les conseillères, Cindy Côté, Hélène Jacques et Diane Rhéaume et messieurs les conseillers Jean-François Allen et Antoine Couture, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Daniel Blais.

Est absent : monsieur le maire Réal Turgeon.

Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

2022-06-181 Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

1. Entente CN - Piste cyclable corridor Monk Phase 2 ;
2. Offre de service - Barrières piste cyclable ;
3. Offre de service - Projet Coulombe ;
4. Période de questions ;
5. Clôture et levée de la séance.

Il EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antoine Couture APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Jacques ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

2022-06-182 1. Entente CN - piste cyclable corridor Monk - phase 2

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de l'entente SAP no. 1000/3074926 fourni par le CN le 10 juin 2022, autorisant à entreprendre les travaux nécessaires pour la construction de la piste cyclable et la réfection du ponceau/pont sur la parcelle de terrain (partie du lot no.3173874, propriété no. 100/QCPR/103754) située entre les points milliaires 208.40 et 209.56 de l'embranchement Monk au point milliaire 115.07 de la subdivision Montmagny à Saint-Isidore, province du Québec (les « lieux visés par l'autorisation ») de la manière et à l'endroit indiqués à l'Annexe A datée du 1^{er} avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Allen APPUYÉ PAR le conseiller Antoine Couture ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte l'entente tel que fourni par le CN portant le SAP no. 1000/3074926 dans son intégralité.

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE la municipalité s'engage à verser au Chemin de fer (CN), en contrepartie des privilèges accordés par les présentes, le montant annuel de deux mille cinq cents dollars (2 500,00 \$) plus les taxes applicables, paiement qui sera exigible à la date de signature des présentes.

QUE la municipalité s'engage à respecter la demande d'assurance exigée dans l'entente et en défrayer les coûts annuels additionnels si applicable.

QUE la municipalité donne son accord à poursuivre et réaliser les travaux nécessaires à la réalisation de la piste cyclable corridor Monk Phase 2 selon ce qui a été déterminé préalablement.

ADOPTÉE

2022-06-183 2. Offre de service - Barrières piste cyclable

Il EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antoine Couture

APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Jacques

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le directeur des travaux publics à procéder à l'achat des clôtures nécessaires pour les entrées et sorties de la piste cyclable phase 1 auprès de Clôture Provinciale au coût de dix-sept mille deux cent quarante-six dollars et vingt-cinq cents (17 246,25\$) incluant les taxes.

QUE le conseil autorise le directeur des travaux publique à procéder à l'achat des clôtures pour la phase 2 au moment approprié pour un montant similaire.

QUE la présente dépense soit payée à même les subventions.

ADOPTÉE

2022-06-184 3. Offre de service - Projet Coulombe

ATTENDU QUE diverses études préliminaires sont nécessaires pour le projet du développement Coulombe ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services pour une évaluation environnementale de site ainsi qu'une étude écologique ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Jacques, APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Allen ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Groupe ABS pour des services d'assistance technique en évaluation environnementale de site au coût estimé de trois mille cent quatre dollars et trente-trois cents (3 104,33 \$) incluant les taxes ainsi que pour un service d'assistance technique pour une étude écologique par un biologiste au coût estimé de onze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept dollars et cinquante cents (11 497,50 \$) incluant les taxes, pour la phase 1 du développement Coulombe, selon les besoins, et ce, telle la proposition soumise.

QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté et par voie d'un règlement d'emprunt.

ADOPTÉE

4. Période de questions

Aucune question.

2022-06-185 5. Levée de la séance

Il EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antoine Couture

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la séance soit levée. Il est 19h50.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

Madame Mireille Couture,
Directrice générale et greffière-trésorière

La signature par le Maire suppléant du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 13 juin 2022, au sens de l'article 142 du Code municipal.

Monsieur Daniel Blais,
Maire suppléant

Madame Mireille Couture,

Directrice générale et greffière-trésorière